

La Directrice générale de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 31 mai 2013 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Gilles GENRE-GRANDPIERRE, Directeur de l'Agence de Saint-Domingue, à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale :

- une convention de financement de ligne de crédit CZZ 1851.01 avec la Banque de développement des Caraïbes (BDC – Caribbean Development Bank).

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 06/05/2016
En un exemplaire original

La Directrice générale

Anne PAUGAM